

Documentation et indexage des documents

A sa 1507^e séance, le 4 août 1967, le Conseil a examiné les questions de la documentation et de l'indexage des documents, qui lui ont paru étroitement liées. Il a appuyé l'idée de créer un index central des principaux documents des organismes des Nations Unies, estimant qu'une telle mesure accroîtrait l'utilité de la documentation existante et contribuerait à réduire le nombre des demandes portant sur des renseignements qui peuvent être déjà disponibles sous une forme analogue. Le Conseil s'est félicité de la création d'un groupe de travail interorganisations de l'indexage des documents et a exprimé l'espoir que les travaux de ce groupe permettraient de réaliser des progrès dans le sens indiqué ci-dessus.

Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes

A sa 1507^e séance, le 4 août 1967, le Conseil a pris note du rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes⁶². Il a exprimé sa satisfaction pour la publication annuelle de ce document de référence et sa conviction qu'il serait un instrument utile pour tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de programmes internationaux dans les domaines économique et social. Il a prié le Secrétaire général d'appeler l'attention du Comité élargi du programme et de la coordination sur ce rapport et sur l'utilité qu'il peut avoir pour les travaux du Comité élargi. Il attend avec intérêt le développement en temps utile de la classification, concurrentement

⁶² *Ibid.*, document E/4351.

avec les études qui sont effectuées comme suite aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Concours prêté par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées aux instituts régionaux de planification du développement

A sa 1507^e séance, le 4 août 1967, le Conseil a pris note de l'Annexe III du rapport du Comité administratif de coordination sur le concours prêté par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées aux instituts régionaux de planification du développement⁶³. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision de réunir tous les ans les directeurs des instituts. Il s'est aussi félicité de ce que les programmes de travail seraient régulièrement échangés, au stade de la planification, entre les divers instituts et entre les instituts et d'autres organismes intéressés des Nations Unies.

Aperçu des points principaux des rapports annuels présentés par les institutions spécialisées au Comité administratif de coordination

A sa 1507^e séance, le 4 août 1967, le Conseil a décidé qu'à l'avenir, il ne serait pas nécessaire d'établir le bref aperçu des points principaux des rapports annuels des institutions spécialisées et du rapport du Comité administratif de coordination, préparé en vertu de la résolution 1172 (XLI) du Conseil, en date du 5 août 1966.

⁶³ Voir *ibid.*, document E/4337/Add.1.

AUTRES QUESTIONS

1249 (XLIII). Rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions précédentes relatives à l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, notamment la résolution 1138 (XLI) du 29 juillet 1966 que l'Assemblée générale a faite sienne à l'unanimité par sa résolution 2187 (XXI) du 13 décembre 1966,

1. *Prend acte* du rapport du Directeur général de l'Institut⁶⁴ et de sa déclaration au Conseil⁶⁵;

2. *Constate avec satisfaction* les progrès réalisés par l'Institut et se félicite particulièrement de ses activités dans le domaine de la formation et de la recherche en vue d'aider les pays en voie de développement et de ren-

⁶⁴ *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Annexes*, point 16 de l'ordre du jour, document E/4356.

⁶⁵ *Ibid.*, quarante-troisième session, 1498^e séance.

forcer les possibilités d'action et les méthodes des Nations Unies;

3. *Reconnait* l'importance d'une étroite collaboration entre l'Institut et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, ainsi que les organisations nationales et internationales appropriées;

4. *Exprime ses remerciements* aux gouvernements, aux institutions privées et aux particuliers qui ont déjà apporté ou annoncé des contributions financières à l'Institut.

1498^e séance plénière,
27 juillet 1967.

1254 (XLIII). Catastrophes naturelles en Turquie, en Colombie, au Venezuela et au Pakistan

Le Conseil économique et social,

Exprimant sa grave inquiétude devant les conséquences des tremblements de terre désastreux qui ont eu lieu en